

Grenoble et sa région va se réveiller

Le VERSOU gagné pour l'instant F . GRANDEAU
SASSENAGE gagné
FONTAINES: gagné

CORENC: en attente de dialogue

Grenoble: La copropriété du 31-33 rue general ferrie a caché les antennes dans les cheminées.

GRENOBLE Rue des alliés: en procès contre
FREE collectifallies@gmail.com

Grenoble :4-6-8 rue Hippolyte Müller - Projet FREE
MOBILE
francois.falk@wanadoo.fr

CROLLES:Collectif Antenne
Crolles antenne.croix_eyes@ymail.com

Grenoble RUE CLAUDE KOGAN
collectif en place<beauvertsansondes@gmail.com>

-
CHAMROUSSE 38 :Magali VACHER
<mag7201@free.fr> ,

Le maire de Crolles et député de l'Isère est François Brottes.
François Brottes, président du Comop, le comité opérationnel du «
Grenelle des ondes

Le COMOP n'a ni motivation sanitaire, ni vocation à tirer des conclusions en matière sanitaire.

Le saviez-vous ?

C'est bien Mr Brottes qui a pris l'initiative (dixit Mme Pellerin) de renvoyer la proposition de loi de Mme Abeille en commission (Voir video ci-dessous à partir de 46'35).

http://www.franceculture.fr/emission-l-invite-des-matins-fleur-pellerin-2013-02-04_

Et encore _

http://lelab.europe1.fr/t/fleur-pellerin-revient-sur-les-peurs-irrationnelles-des-ecologistes-7393_

Celui qui a démolit la loi Abeille (voir vidéo ci-dessus). Celui qui rabâche à longueur de temps qu'il a fait supprimer le WIFI dans les écoles sur Crolles et qui vote un amendement en commission pour faire disparaître cette suppression au niveau national. Où est la cohérence ?

Monsieur _Brottes, celui qui nous prépare une loi, avec Mme Pellerin, protectrice des opérateurs (alignement de la loi sur la nouvelle charte Parisienne, 5 v/m et 7v/m pour la 4G, voir la déclaration de Mme Pellerin dans le CR de la commission des affaires économiques n°56 du 12/03/2013 en pièce jointe. _

[Télécharger « CR56 commision du 12032013 \(1\).pdf »](#)

Suite au lancement d'un appel à candidatures fin 2009, qui a été suivi de 281 candidatures _

potentielles, le COMOP a sélectionné 29 sites d'expérimentations dans 28 communes ou

communautés pilotes, répartis sur tout le territoire.

12 collectivités pilotes ont été retenues pour les études sur la concertation et l'information et

17 pour le volet sur l'exposition de la population aux ondes. Elles représentent diverses

situations rencontrées sur le terrain, et notamment :

- les milieux ruraux, périurbains et urbains, la montagne, la plaine,
- les différents profils des communes du point de vue de l'expérience, de l'investissement

et du climat local vis-à-vis de la question des radiofréquences,

- les grandes régions de France, y compris les DOM.

Monsieur Brottes ne veut pas que les Maires soit maîtres chez eux en matière d'implantations d'antennes-relais, selon la proposition du député UMP de la Somme Alain Gest qui a préconisé, dans un rapport, que les opérateurs déposent un permis de construire avant d'installer une antenne-relais.

Sa réponse

Antennes relais et permis de construire : Il est prématuré de mettre les maires en première ligne

(AFP) - Le député PS François Brottes a réagi mercredi à la proposition de déposer un permis de construire avant d'installer une antenne-relais, en jugeant "prématuré de mettre les maires en première ligne".

"Mettre les maires en situation de juger de l'opportunité d'implantation des antennes téléphoniques pose de nombreux problèmes qui ne sont pas clarifiés", estime dans un communiqué le président du comité opérationnel en charge des expérimentations liées à l'exposition des ondes.

Nous comprenons pourquoi ! quand on n'arrive pas à s'imposer dans sa commune face aux opérateurs qui s'abrogent tous les droits!

Quand des riverains inquiets se plaignent sa réponse est si vous n'êtes pas contents vous n'avez qu'à partir!

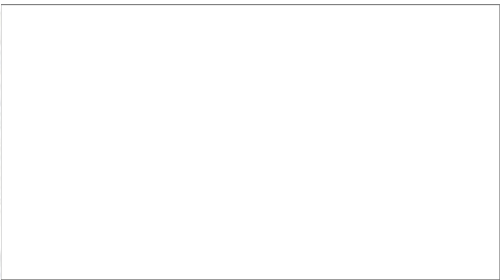


Monsieur Brottes expérimente dans sa ville de Crolles 38, son propre grenelle des ondes, en laissant les habitants servir de cobaye et se faire irradier

la grave maladie (tumeur au cerveau) ayant touché une personne qui habite à quelques mètres de cette antenne.



[CLIQUEZ SUR LES IMAGES POUR AGRANDIR](#)



Cliquez sur les articles pour agrandir l'image

Il y a y est, le verre est plein. Hier matin, dans le dossier des antennes-relais, c'était la goutte de trop pour les écologistes grenoblois pour Jean Rinaldi, responsable régional de l'association Robin des Toits – qui lutte contre les expositions massives aux ondes des antennes-relais et membre du CCARRA (Coordination citoyenne antennes-relais Rhône-Alpes).

« Un vrai problème sanitaire »

Venu de Lyon, ce dernier répondait à l'appel d'un habitant d'un quartier Beauvert. Un Grenoblois visiblement « en dépression » au regard de sa situation. « Nous avons fait plusieurs mesures dans l'appartement en question. Il s'avère que certaines dépassaient les 8 volts par mètres (V/m, l'unité pour mesurer les ondes, NDLR) sur la terrasse, près de 12 au-dessus dans la chambre d'un enfant ! Alors qu'aux abords des logements, cela ne doit pas dépasser 3 V/m. »

« Un vrai problème sanitaire » pour ce militant qui raconte qu'au cours des 600 visites qu'il a faites en Rhône-Alpes, il a bien rencontré des gens malades ». « C'est une catastrophe, au milieu des habitations ! Le problème, c'est surtout qu'aujourd'hui, les opérateurs font ce qu'ils veulent et que les habitants ne sont pas informés. »

CAP INFO - 28 Mai 2013 par telegrenoble

CLIQUEZ SUR LE LOGO pour voir l'article presse



ELV, CCARRA, Robin des toits mettent en garde contre les ondes électromagnétiques

DÉBAT SUR LA DANGEROUSITÉ DES ONDES électromagnétiques : nouvelle

"fracture" entre Verts et Socialistes [Lire la suite](#)

Ondes électromagnétiques : les écologistes verts de rage: [lire la suite le dauphiné](#)

Des familles en colère, à Grenoble Symptômes multiples



POUR NOUS
POUR NOS ENFANTS
NON AUX ANTENNES
RELAIS

Vous habiteriez en face de ces horreurs qui vous bombardent de micro-onde?

12 v/m

Que font les politiques pourquoi admettre cela ! Ils seront responsables des suites de ce scandale sanitaire.

Monsieur GILDAS LAERON le monsieur antennes-relais de Grenoble que sait il ? Que Fait il !

Comment peut il être sûr que les opérateurs n'émettent pas à deforte puissance puisque cela peut être fait depuis un centrale à l'insu de tous ! et à l'heure de leur choix.

Comment pouvez dire qu'il y a un doute sur la dangerosité de ces antennes-relais, L'OMS le dit ,

le rapport BIO INITIATIVE avec ces 1800 experts indépendants, le parlement européen avec la résolution 1815, et les centaines de jugements des tribunaux qui ordonnent des démontages et qui disent qu'ils y à un danger manifeste, des troubles de voisinages



etc....

Gildas Laeron : « Attention à la confusion ! »

Gildas Laeron, conseiller municipal délégué aux technologies de l'information et de la communication.

Connaissez-vous le collectif "les alliés sans antennes" ?
« Non, je ne l'ai pas encore rencontré. »

Il reproche à la ville un « manque de cohérence » puisqu'elle se revendique ville test pour des antennes à 0,6 volts/m, alors qu'elle « laisse des installations » à 61 volts/m

« Il faut savoir que les antennes-relais n'émettent pas à cette puissance, et heureusement ! En réalité, 61 volts/m, c'est la puissance maximale d'exposition. C'est le décret de 2001 qui n'a jamais été remis en cause. Attention à la confusion ! J'entends la remarque, mais de toute façon ce n'est pas nous, Ville de Grenoble, qui décidons de faire de nouveaux décrets. On ne se positionne pas unilatéralement, c'est dans le cadre de l'État. »

« C'est faux, le faisceau ne touche pas l'école, tout simplement car le bâtiment est trop haut. Si mon souvenir est bon, on a fait des mesures et il n'y avait pas de soucis. »

Que pensez-vous de la dangerosité présumée de ces antennes ?
« Il y a un doute, et même une polémique, dans le débat public. Il doit donc y avoir tout un travail là-dessus. J'avoue avoir beaucoup de doutes concernant ce sujet, car il est vraiment complexe. Dans tous les cas, nous avons un devoir de vigilance sur ces questions-là. »

Propos recueillis par T.S.



Gildas Laeron explique que la ville de Grenoble « essaie de faire les choses de façon cohérente »
Photo DU/Lisa Marcelja

Monsieur vous n'êtes pas informé et pas conscient de ce problème!



Les antennes relais font-elles encore débat ?

Pourt-il se méfier des antennes relais? Qui doit décider de leur implantation? Toutes les parties prenantes ne sont pas sur la même longueur d'onde...
157 000
STATIONS
RELAYS
EN FRANCE

les Académies de médecine, des sciences et des technologies rendent leur verdict en décembre 2012. Pour ces experts, aucun effet sanitaire (lésion de cellules libres, risque de cancer, modification des liens cellulaires, etc.) n'a pu être démontré en cas d'exposition aux radiofréquences inférieures aux valeurs limites légales.
Fin de la polémique ?
« Attente d'impaction sur ordre des antennes relais n'est pas justifiée scientifiquement », concluent-ils. Dans ce même rapport, ils mentionnent les premiers symptômes d'hyper-sensibilité et autres manifestations d'hyper-sensibilité, à un effet « court » - le contraire de l'effet placebo - relevant d'un mécanisme purement psychologique. Fin de la polémique ? Pas tout à fait. Si la réglementation de l'implantation des antennes relais reprend bien de l'État, et de nouvelles normes exigentes à leur installation au sein du principe de précaution se sont vite diffusés dans les communes, il leur reste un travail, non négligeable, en matière d'information, sur fond de confiance envers les citoyens, la



Jean-Benoît, responsable de l'association « Réseau des Télécoms Associés et de la Coopération Citoyenne Antennes Relais (RCAR) »

« Pour nous, le débat n'est pas clos »

« Nous continuons à faire pression sur le gouvernement pour qu'il mette en place une réglementation encadrant nos droits, pour pouvoir de dialoguer en termes d'implantation. Pour nous, le débat n'est pas clos. Les maires ont un effet pervers le droit de répondre à une installation, alors que le dossier des sites en examen, pour être, pour nous respect de principes de précaution. Les contributeurs donnent ainsi à voir des nouvelles antennes sans même prévenir les habitants ni offrir d'information. Avec des antennes moins puissantes, nous sommes sûr ailleurs qu'il est possible de limiter le seul danger de la santé à 0,6 V/m, comme c'est le cas en France ou à l'étranger. À Paris, un tiers à moitié que cela fonctionnerait très bien. Bien sûr, nous devons les opérateurs à installer plus d'antennes, et cela leur revient pas cher... »

facilité ne pouvant par ailleurs toujours sur le terrain scientifique. Par souci de transparence, un projet de loi est en cours de rédaction afin de créer un dispositif national de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques basé sur un réseau public indépendant. Quant aux académies elles-mêmes, elles recommandent, « en l'absence d'une méthodologie rigoureuse », de poursuivre les recherches épidémiologiques et biologiques.

« Il n'y a pas de consensus entre les académies de médecine et de sciences et des technologies, et les experts de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) et le Conseil de l'Europe préconise les sites d'installer les réseaux sans fil (GSM et UHF).
« Nous ne regrettons aucunement les conclusions d'un autre rapport émis par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) émis par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) émis par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) »

Enfin dit...
Académies de médecine, des sciences et des technologies
Des mesures de précaution préconisées dans certaines situations créent un stress supplémentaire

ENFOS
Le rapport de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) émis par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) émis par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) »

INVITATION A UN RASSEMBLEMENT PACIFIQUE

Nous invitons les Élus

Qui soutiennent une réglementation, le 0,6 V/m
et le principe de précaution pour les citoyens



Rassemblement pacifique,

pour nos enfants, qui sont sous le feu
de ces ondes :

Mercredi 12 juin de 18 h à 20 h,
au 32 rue Lucien Andrieux, GRENOBLE

venez nombreux dire non ! à cette antenne qui pollue tout un
quartier. Présence de la presse et

TV Site : ccarra.revolublog.com –

Mail ccarra.asso@gmail.com 06 47 58 41 88-

contact : [<beauvertsansondes@gmail.com>](mailto:beauvertsansondes@gmail.com)

-- Bientôt à Grenoble le film débat

Les sacrifiés des ondes CLIC VOIR LA : [Bande
annonce](#)

Télécharger « [Tract affichette rassemblement.pdf](#) »

Un blog pour Grenoble [clic](#)



